

Fiche de données de sécurité

(sortie de l'UE) 2019, SI 2019/758 (tel que modifié)
conformément au règlement REACH etc. (modification etc.)

HIDERSINE



1VM 6CM DB3M
1CM 6BM 4B1M
1VAM 12VM 4B2M
3VM 12CM 4B3M
3CM DB1M HR21CDM

WE. Hills & Sons



2064M
2065M
2066M
2067M
2068M
1470M

AMY BIRCH



2062M
2063M

WREN
WREN

WR10D
WR10L

Révision : 2023-07-12

Première version : 20/04/2023

Numéro de version : 2.0 Remplace la version de : 2023-04-20 (1)

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identifiant du produit UFI : 3MUE-10JY-J005-5CYK
- 1.1 Nom commercial Colophane Hidersine - nous. Hill & Sons Rosin A.B Rosin Colophane Wren
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- 1.2 Utilisations pertinentes identifiées Colophane pour archet de violon, violoncelle, contrebasse
- 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Barnes et Mullins Ltée, Téléphone : 0044 (0)1691 652449
Unité 14, Mile Oak Ind Estate, Télécopie : 0044 (0)1691 655582
SY10 8GA Oswestry, Shropshire
Royaume-Uni
- e-mail (personne compétente) Mark.taylor@bandm.co.uk
- 1.4 Numéro de téléphone d'urgence
- Voir ci-dessus ou au centre d'information toxicologique le plus proche.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (selon GB CLP)

Classification				
Section	Classe de danger	Catégorie	Classe de danger et catégorie	État de dangerment
3.4S	sensibilisation cutanée	1	Sens. de la peau 1	H317

Pour le texte intégral des abréviations : voir SECTION 16

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage (conformément à GB CLP)

Mot d'avertissement avertissement

Pictogrammes

SGH07



Mentions de danger

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Conseils de prudence

P101 Si un avis médical est nécessaire, garder à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Évitez de respirer la poussière.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P362+P364 Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Ingrédients dangereux à étiqueter

colophane; colophane

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de substance PBT-/vPvB dans une concentration $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ne contient pas de perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration $\geq 0,1\%$.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange).

3.2 Mélanges

Description du mélange

Ingrédients dangereux					
Nom de la substance	Identifiant	% en poids	Classification selon SGH	Pictogrammes	Remarques
colophane; colophane	Numéro CAS 8050-09-7	≥ 90	Skin Sens. 1 / H317		-

Ingrédients dangereux					
Nom de la substance	Identifiant	% en poids	Classification selon SGH	Pictogrammes	Remarques
	Numéro CE 232-475-7 Numéro d'index 650-015-00-7				

Pour le texte intégral des phrases H : voir SECTION 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

Autoprotection du secouriste.

Éloignez la personne concernée de la zone dangereuse et allongez-vous.

Ne laissez pas la personne affectée sans surveillance.

Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés.

Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après inhalation

Fournir de l'air frais.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, consultez immédiatement un médecin et commencez les premiers soins.

Suite à un contact cutané

Rincer la peau à l'eau/prendre une douche.

Après contact avec la peau, retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Suite au contact visuel

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Notes pour le médecin

Aucun.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cette information n'est pas disponible.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucun.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

eau, mousse, mousse résistant à l'alcool, poudre extinctrice

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

Produits de décomposition dangereux : Section 10.

Les poussières combustibles déposées présentent un potentiel d'explosion considérable.

Produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Conserver les contenants au frais avec de l'eau pulvérisée.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie en fonction de l'environnement de l'incendie.

Ne laissez pas les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées.

Combattez l'incendie avec les précautions habituelles et à une distance raisonnable.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non urgentiste

Évacuer les personnes en lieu sûr.

Aérer la zone affectée.

Ne pas respirer la poussière.

Contrôle de la poussière.

Port d'un équipement de protection approprié (y compris les équipements de protection individuelle mentionnés au point 8 de la fiche de données de sécurité) pour éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

Pour les intervenants d'urgence

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/pulvérisations/gaz.

6.2 Précautions environnementales

Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Conservez l'eau de lavage contaminée et éliminez-la.

Si la substance a pénétré dans un cours d'eau ou un égout, informez-en l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils sur la façon de contenir un déversement

Prendre mécaniquement.

Conseils sur la façon de nettoyer un déversement

Prendre mécaniquement.

Recueillir les déversements.

Autres informations relatives aux déversements et rejets

Placer dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.

Aérer la zone affectée.

6.4 Référence à d'autres sections

Produits de combustion dangereux : voir rubrique 5.

Équipement de protection individuelle : voir rubrique 8.

Matières incompatibles : voir rubrique 10.

Considérations relatives à l'élimination : voir section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer la poussière.

Mesures de prévention des incendies ainsi que de la production d'aérosols et de poussières

Utiliser une ventilation locale et générale.

Tenir à l'écart de toute source d'inflammation - Ne pas fumer.

Élimination des dépôts de poussière.

Notes/détails spécifiques

Des dépôts de poussières peuvent s'accumuler sur toutes les surfaces de dépôt dans un local technique.

Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils en matière d'hygiène générale du travail

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après utilisation.

Une protection cutanée préventive (crèmes/pommades barrières) est recommandée.

Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités

Atmosphères explosives

Élimination des dépôts de poussière.

Risques d'inflammabilité

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Substances ou mélanges incompatibles

Matières incompatibles : voir rubrique 10.

Protéger contre l'exposition externe, telle que

chaleur

Prise en compte d'autres conseils

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Exigences en matière de ventilation

Assurer une ventilation suffisante.

Conceptions spécifiques pour locaux ou cuves de stockage

Conserver le récipient hermétiquement fermé et dans un endroit bien ventilé.

Restez au frais.

Compatibilités d'emballage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)
Colophane pour archet de violon.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)									
Com- essayer	Nom de l'agent	Numéro CAS	Identifi- fer	DEUX [ppm]	DEUX [mg/m³]	ENSEMBLE [ppm]	ENSEMBLE [mg/m³]	Utiliser- tion	Source
FR	poussière	-	BIEN	-	10	-	-	.	EH40/2005
FR	poussière	-	BIEN	-	4	-	-	I	EH40/2005
FR	à base de colophane fumée de flux de soudure	8050-09- 7	BIEN	-	0,05	-	0,15	-	EH40/2005

Notation

.

fraction inhalable

I

fraction respirable

ENSEMBLE

limite d'exposition à court terme : valeur limite au-dessus de laquelle l'exposition ne doit pas se produire et qui est liée à une exposition de 15 à 15 ans. période de minutes (sauf indication contraire)

DEUX

moyenne pondérée dans le temps (limite d'exposition à long terme) : mesurée ou calculée par rapport à une période de référence 8 heures de moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

8.2 Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation locale et générale.

Mesures de protection individuelle (équipements de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter une protection des yeux/du visage. (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection		
Matériel	Épaisseur du matériau	Les temps de la percée du gant matériel
aucune information disponible	-	-

Portez des gants adaptés.

Des gants de protection chimique testés selon la norme EN 374 sont adaptés.

Vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité avant utilisation.

Pour des usages particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection mentionnés ci-dessus avec le fournisseur de ces gants.

Protection du corps

Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides.

(EN 13832, EN 340, EN 14605).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.

Particle filter device (DIN EN 143).

Contrôles de l'exposition environnementale

Utiliser un récipient approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	solide
Couleur	Vert foncé / Noir
Odeur	caractéristiques
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et point d'ébullition gamme	non déterminé
Inflammabilité	ce matériau est combustible, mais ne s'enflamme pas facilement
Limite d'explosivité inférieure et supérieure	non applicable (solide)
Point d'éclair	non applicable
Température d'auto-inflammation	non applicable (solide)
Température de décomposition	non pertinent
pH (valeur)	non applicable

Viscosité	non pertinent (solide)
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé
Pression de vapeur	non déterminé
Densité et/ou densité relative	
Densité	non déterminé
Densité de vapeur relative	non applicable
Caractéristiques des particules	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Informations relatives aux risques physiques cours	classes de danger selon le SGH (dangers physiques) : non pertinent
Autres caractéristiques de sécurité	il n'y a pas d'informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau n'est pas réactif dans des conditions ambiantes normales.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans des conditions ambiantes normales et dans des conditions de stockage et de manipulation prévues de température et de pression.
Voir ci-dessous « Conditions à éviter ».

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Contrôle de la poussière.

Le produit sous la forme livrée n'est pas capable d'exploser de poussières ; l'enrichissement en poussières fines entraîne un risque d'explosion de poussière.

10.5 Matériaux incompatibles

Il n'y a pas d'informations supplémentaires.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux raisonnablement prévisibles résultant de l'utilisation, du stockage ou du déversement et le chauffage ne sont pas connus.

Produits de combustion dangereux : voir rubrique 5.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Procédure de classification

Sauf indication contraire, la classification est basée sur :

Ingrédients du mélange (formule d'additivité).

Classification selon le SGH

Toxicité aiguë

Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	CAS No Expos-	bien itinéraire	Fin-indiquer	Espèces de valeur		Méthode	Source
colophane; colophane	8050-09-7	oral	LD0	>2 000 mg/kg	rat, femelle	OCDE Ligne directrice 423	ECHA
colophane; colophane	8050-09-7	dermique	LD0	>2 000 mg/kg	rat	OCDE Ligne directrice 402	ECHA

Corrosion/irritation cutanée

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Sensibilisation respiratoire

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Mutagénicité des cellules germinales

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Cancérogénicité

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Toxicité pour la reproduction

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Risque d'aspiration

Ne doit pas être classé comme présentant un danger d'aspiration.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ne contient pas de perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration $\geq 0,1\%$.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique (aiguë)

Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom du sous-position	CAS No	Endpoint Expos-	bien temps	Valeur	Espèces	Méthode	Source
colophane; colophane	8050-09-7	EbC50	72 h	16,6 mg/l	algues (pseudokirchneriella subcapitata)	OCDE Ligne directrice 201	ECHA
colophane; colophane	8050-09-7	CL50	48 h	1,6 mg/l	daphnie magna	OCDE Ligne directrice 202	ECHA
colophane; colophane	8050-09-7	CL50	96 h	1,7 mg/l	tête-de-boule min- maintenant (Piméphale promélas)	OCDE Ligne directrice 203	ECHA
colophane; colophane	8050-09-7	LL50	96 h	<10 mg/l	poisson zèbre (Danio Rerio)	OCDE Ligne directrice 203	ECHA
colophane; colophane	8050-09-7	EL50	48 h	36 mg/l	daphnie magna	OCDE Ligne directrice 202	ECHA
colophane; colophane	8050-09-7	EL50	96 h	>1 000 mg/l	orphelin (Leuciscus idus)	OCDE Ligne directrice 203	ECHA
colophane; colophane	8050-09-7	EL50	72 h	>100 mg/l	algues (Scenedesmus sub- spicatus)	OCDE Ligne directrice 201	ECHA
colophane; colophane	8050-09-7	ErC50	72 h	39,6 mg/l	algues (pseudokirchneriella subcapitata)	OCDE Ligne directrice 201	ECHA

Toxicité aquatique (chronique)

Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom du sous-position	CAS No	Endpoint Expos-	bien temps	Valeur	Espèces	Méthode	Source
colophane; colophane	8050-09-7	NOEC	72 h	6,25 mg/l	algues (pseudokirchneriella subcapitata)	OCDE Ligne directrice 201	ECHA
colophane; colophane	8050-09-7	NOÉL	72 h	100 mg/l	algues (Desmodesmus subenrichi)	OCDE Ligne directrice 201	ECHA
colophane; colophane	8050-09-7	croissance (Eb-Cx) 20%	3 h	>10 000 mg/ l	activé boues d'épuration à prédominance domestique	OCDE Ligne directrice 209	ECHA
colophane; colophane	8050-09-7	croissance (Eb-Cx) 10%	3 h	>10 000 mg/ l	activé boues d'épuration à prédominance domestique	OCDE Ligne directrice 209	ECHA

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Dégradabilité des composants du mélange

Nom de substance	Numéro CAS	Processus	Dégradation taux	Temps	Méthode	Source
colophane; colophane	8050-09-7	dioxyde de carbone- génération d'idées	89 %	28 d	OCDE Directive 301 B	ECHA
colophane; colophane	8050-09-7	appauvrissement en oxygène	71 %	28 d	OCDE Directive 301	ECHA

Persistance

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	Numéro CAS	BCF	Log KOW
colophane; colophane	8050-09-7	-	>3 – ≤6,2

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de substance PBT-/vPvB dans une concentration $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ne contient pas de perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets indésirables

Les données ne sont pas disponibles.

Remarques

Classe de dangerosité des eaux, WGK (classe de dangerosité des eaux) : 2 Tenir à l'écart des égouts, de la surface et du sol eau.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations relatives à l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter à l'égout.

Traitement des déchets de conteneurs/emballages

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Manipulez les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

Remarques

Veuillez tenir compte des dispositions nationales ou régionales pertinentes.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	non attribué
14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4 Groupe d'emballage	-
14.5 Risques environnementaux	-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	-
14.7 Transport maritime en vrac selon l'OMI instruments	-

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1	Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou mélange
	Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)
	Directive Seveso
	Non attribué.
	Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques équipements électroniques (RoHS)
	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
	Règlement sur la commercialisation et l'utilisation des précurseurs d'explosifs
	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
	Réglementation sur les précurseurs de drogues
	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
	Règlement sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO)
	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
	Règlement concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux (PIC)
	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
	Règlement sur les polluants organiques persistants (POP)
	Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Réglementations nationales (FR)

Liste des substances soumises à autorisation (GB REACH, Annexe 14) / SVHC - liste candidate

Aucun des ingrédients n'est répertorié

Restrictions selon GB REACH, Annexe 17

Aucun des ingrédients n'est répertorié

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des modifications (fiche de données de sécurité révisée)

Section	Entrée précédente (texte/valeur)	Entrée réelle (texte/valeur)
1.1	Numéro CAS : Non pertinent (mélange)	-
2.2	-	Conseils de prudence : changement dans la liste (table)
8.2	-	Protection du corps : Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides. (EN 13832, EN 340, EN 14605).

Abréviations et acronymes

Abrév.	Descriptions des abréviations utilisées
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service (service qui maintient la liste la plus complète des substances chimiques)
DGR	Règlement sur les marchandises dangereuses (voir IATA/DGR)
EbC50	≡ CE50 : dans cette méthode, concentration de la substance d'essai qui entraîne une réduction de 50 % soit la croissance (EbC50) soit le taux de croissance (ErC50) par rapport au témoin
Numéro CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et la liste NLP) est la source du numéro CE à sept chiffres, un identifiant des substances disponibles dans le commerce au sein de l'UE (Union européenne)
EH40/2005	EH40/2005 Limites d'exposition professionnelle (http://www.nationalarchives.gov.uk/doc/open-government-li-cence/)

Abrév.	Descriptions des abréviations utilisées
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EL50	Chargement effectif 50 % : le EL50 correspond au taux de chargement requis pour produire une réponse en 50 % des organismes testés
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées
ErC50	≡ CE50 : dans cette méthode, concentration de la substance d'essai qui entraîne une réduction de 50 % soit la croissance (EbC50) soit le taux de croissance (ErC50) par rapport au témoin
GB CLP	Règlement de 2019 sur les produits chimiques (santé et sécurité) et les organismes génétiquement modifiés (utilisation en milieu confiné) (modification, etc.) (sortie de l'UE), SI 2019/720 (tel que modifié)
GB REACH	Règlement REACH etc. (modification, etc.) (sortie de l'UE) 2019, SI 2019/758 (tel que modifié)
SGH	« Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » développé par les États-Unis Nations
VOIR	Association du transport aérien international
IATA/DGR	Règlement sur les marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA)
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
indice Non	Le numéro d'index est le code d'identification attribué à la substance dans la partie 3 de l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008.
CL50	Concentration létale 50 % : la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée provoquant 50 % de létalité pendant un intervalle de temps spécifié
LL50	Lethal Loading 50 % : le LL50 correspond au taux de charge provoquant une létalité de 50 %
logarithme de Koe	n-octanol/eau
PNL	Ce n'est plus du polymère
NOEC	Concentration sans effet observé
NOËL	Taux de charge sans effet observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
ppm	Parties par million
CER	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by Rail)
Sensibilité de la peau	Sensibilisation cutanée
ENSEMBLE	Limite d'exposition à court terme
DEUX	Moyenne pondérée dans le temps
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Abrév.	Descriptions des abréviations utilisées
BIEN	Limite d'exposition sur le lieu de travail

Références bibliographiques clés et sources de données

Règlement REACH etc. (modification, etc.) (sortie de l'UE) 2019, SI 2019/758 (tel que modifié).

Règlement de 2019 sur les produits chimiques (santé et sécurité) et les organismes génétiquement modifiés (utilisation en milieu confiné) (modification, etc.) (sortie de l'UE), SI 2019/720 (tel que modifié).

Classification et étiquetage obligatoires GB.

Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).

Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

Règlement sur les marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques.

Risques pour la santé.

Risques environnementaux.

La méthode de classification du mélange est basée sur les ingrédients du mélange (formule d'additivité).

Liste des phrases pertinentes (code et texte intégral comme indiqué dans les sections 2 et 3)

Code	Texte
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Responsable de la fiche de données de sécurité

CSB GmbH

Dujardinstr. 5

47829 Krefeld, Allemagne

Téléphone : +49 (0) 2151 - 652086 - 0

Télécopie : +49 (0) 2151 - 652086 - 9

Courriel : info@csb-compliance.com Site

Internet : www.csb-compliance.com

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Cette FDS a été compilée et est uniquement destinée à ce produit.